

Genève, le 12 mai 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Suite à la lecture du rapport de la Commission de l'aménagement (PR-1219 A) du 4 mai 2017, nous vous faisons part de notre étonnement face aux nombreuses erreurs qui émaillent ce dossier.

Première page, 4^{ème} paragraphe, Madame Poussière ne semble pas connaître le périmètre concerné nous ne sommes pas derrière la gare entre le parc des Croupettes et le parc de Budé ! A la fin du paragraphe : *...en respectant les valeurs patrimoniales existantes sur le site* cette allégation est un pur mensonge car bien au contraire cela dénaturerait totalement l'espace « villageois » et il n'y aurait plus aucune cohérence entre la place du village, les maisons dites ouvrières et le Chemin de la Tourelle ! Dernier paragraphe : *Les 285 logements ouvriers du début du siècle* – Nous aimerions bien être présentés car en fait il y a 5 logements sur ce petit périmètre !!!

Deuxième page : Premier paragraphe on nous parle des surélévations potentielles alors qu'il a toujours été question d'une surélévation (voir plan)

Quatrième paragraphe : l'église catholique ne nécessite pas de rénovations, celles-ci ont déjà été exécutées, toute la toiture a été refaite il y a peu d'années. L'église est venue remplacer un verger d'arbres fruitiers en 1982.

En bas de la page : *Les logements supplémentaires (200) généreront du trafic et la mobilité serait garantie avec cet aménagement.* Voilà qui est très étonnant puisque à l'heure actuelle il y a déjà des bouchons et le quartier est saturé de véhicules. D'un côté il est dit que les logements généreront du trafic supplémentaire et 4 lignes plus bas, il est dit le contraire !

La passerelle n'est pas prévue sur la route de Budé mais sur la prolongation du chemin Briquet en direction de la route de Ferney donc ne concerne pas le village du Petit-Saconnex.

Troisième page, troisième paragraphe : Selon M. Derivaz la zone 4A ordinaire ne permettrait pas de construire des logements puisqu'elle autorise à construire des commerces ??? Il faut que l'on nous explique !

L'audition du 2 mai comporte elle aussi des erreurs bien que les corrections aient été envoyées en début de la semaine du 8 mai comme demandé.

Cinquième page, troisième paragraphe : *La route des Nations...* N'est pas située sur le territoire du Petit-Saconnex. Cette route servira à décharger la route de Ferney et non le quartier du Petit-Saconnex.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos plus cordiales salutations



Association de sauvegarde du Petit-Saconnex Village : Pierre-André Marti